

Conclusion

Ainsi les productions en appellations d'origine contrôlées peuvent jouer un rôle important dans la protection, la gestion ou la création des paysages s'exprimant de multiples façons dont les plus fréquentes sont :

- des modifications apportées au terrain (terrasses, aménagements d'adduction ou d'évacuation des eaux ...),
- la concentration d'une végétation particulière induite par la production considérée (vignes, vergers, prairies ...),
- la présence d'animaux de races spécifiques contribuant eux aussi à typer fortement le paysage local,
- l'insertion dans le paysage de constructions étroitement liées à l'activité de production considérée (abris dans les vignes, fruitières et burons, équipements spécifiques de stockage ou de séchage, bâtiments d'élevage...).

L'objectif du maintien des caractéristiques originales du sol oblige les producteurs à s'interroger sur les éventuelles agressions internes générées par leurs propres pratiques (érosion, pollutions, configurations parcellaires). Sans aller jusqu'à l'élaboration d'une réglementation précise et sans doute mal adaptée, il est toujours possible d'élaborer des recommandations régionales dans le cadre de l'environnement technique des appellations.

Ces orientations confortent le modèle de développement préconisé par les AOC : s'adapter aux terroirs en utilisant au mieux la diversité des ressources humaines, environnementales et agronomiques qu'il recèle. Il en résulte des paysages originaux qui expriment cette diversité, mettent en lumière la qualité des solutions agronomiques trouvées, donnent ainsi confiance aux consommateurs, et contribuent également à l'attrait de ces régions, à la qualité du cadre de vie et au développement touristique. Le paysage est apprécié car il est original ; il s'explique par des usages, des pratiques, des systèmes agronomiques, une production, une gastronomie, une culture particulières qui forment un système cohérent, vivant, évolutif et lui donnent un sens.

Lorsque ces orientations sont respectées, les paysages des régions bénéficiant de produits en AOC se démarquent : ils sont uniques, intransposables, et échappent à la banalisation induite par des choix techniques standardisés fondés sur l'utilisation importante de matières et d'énergies exogènes et non renouvelables. L'évolution actuelle du coût de ces ressources confirme la pertinence économiques des orientations des AOC dans la mise en valeur des terroirs.

A l'occasion des réflexions qu'ils mènent sur l'évolution de leurs décrets, les syndicats de producteurs ont toute latitude pour introduire des préconisations qui influent plus directement sur l'évolution paysagère tout en confortant les choix agronomiques (diversité floristique associée, choix des techniques d'implantation de la culture, protection des sols ...). Les premières recommandations élaborées soit dans les guides de bonnes pratiques, soit dans le cadre des travaux de l'INAO concrétisent cette prise de conscience.

Les AOC peuvent ainsi contribuer dans leurs aires de production respectives à apporter une réponse à la banalisation ou à la fermeture des paysages. Cependant plusieurs des exemples présentés montrent que les producteurs d'AOC ne peuvent seuls appréhender la totalité de l'attente paysagère. L'urbanisation, les grandes infrastructures, le développement d'autres activités économiques conduisent également à des modifications importantes du paysage. La localisation de tels aménagements doit éviter de dégrader ou de masquer des paysages contribuant à la notoriété d'un produit et de sa région et annihiler les efforts entrepris par les producteurs.

Pour défendre les périmètres fonciers concernés par les AOC, l'argumentaire des organisations professionnelles est plus convainquant quand il peut faire valoir les rôles positifs joués par les producteurs en faveur de la qualité des paysages. Il leur permet d'engager des discussions avec d'autres acteurs (réseau NATURA 2000, parcs naturels régionaux et nationaux et collectivités locales), porteurs des attentes de la société en la matière pour envisager ensemble un projet d'aménagement du territoire satisfaisant mieux l'intérêt général et les intérêts particuliers.

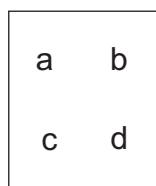
Le paysage sera le reflet de la qualité du partenariat et du projet établi entre tous les acteurs d'un territoire.

"l'Appellation d'Origine est indissociable de l'architecture vivante d'un paysage, elle est l'esprit d'une région et l'âme d'un terroir..." (André Valadier).

Bibliographie sommaire

- "Pays et paysages de France" Jean CABANEL, éditions du Rouergue, 2006
- "Paysages d'élevage, paysages d'éleveurs" Institut de l'élevage, 2005 www.inst-elevage.asso.fr
- "Les paysages culturels viticoles" ICOMOS, mars 2004, www.icomos.org
- "Les Appellations d'Origine Contrôlées : qualité des paysages, qualité des produits" Philippe MAUGUIN directeur de l'INAO, séance du 23 mars 2004 au Pôle Paysage du Conseil Général des Ponts et Chaussées
- "L'appellation d'origine contrôlée est-elle un outil de gestion des paysages ?" E. VINCENT, Philippe MAUGUIN, François RONCIN, INAO, Assises Européennes du Paysage, Issy-les-Moulineaux, décembre 2003
- "Paysages de vignes et de vins- patrimoine- enjeux – valorisation" Actes du colloque international Abbaye royale de Fontevraud, 2, 3, et 4 juillet 2003 Christian Asselin, InterLoire (tél. : 02 41 87 62 57)
- "Paysages de vignobles, guide pratique en Languedoc-Roussillon" Agence méditerranéenne de l'environnement, 2003
- "Paysages et agriculture dans les Alpes du Nord : représentations et aspirations de la société » Emmanuel GUISEPELLI, Philippe FLEURY, GIS Alpes du Nord, 2003
- "Le vignoble dans le paysage" les cahiers itinéraires d'ITV France n° 5, novembre 2002
- "L'agriculture et la forêt dans le paysage" ministère de l'agriculture et de la pêche novembre 2002, consultable sur [www.agriculture.gouv.fr/ressources/environnement/paysage et architecture](http://www.agriculture.gouv.fr/ressources/environnement/paysage_et_architecture)
- "Paysage et imaginaire : l'exploitation de nouvelles valeurs ajoutées dans les terroirs agricoles" J.MABY UMR espace Université d'Avignon
- "Patrimoine et paysages culturels" colloque international, 30, 31 mai et 1er juin 2001 Bordeaux Editions Confluences
- "Un produit, une filière, un territoire" Colloque international de Toulouse, 21, 22, 23 mai 2001, - "Le pré-verger cidricole de Normandie, un système de culture pérenne et fragile" Laurence BERARD, Philippe MARCHENAY, CNRS Bourg en Bresse, Thierry FABIAN, INAO centre de Caen
- "Convention Européenne du Paysage" Conseil de l'Europe, 20 octobre 2000
- "Révision de l'aire délimitée ST JOSEPH" G.FRIBOURG, INAO centre de Valence, 1999
- Travaux des comités nationaux de l'INAO : reconnaissances et modifications des règles de production des produits sous AOC.

Crédits photographiques



Régis Ambroise : pages 5 (a), 31, 35 (a, b) 69, 71 (c)
 Francine Calmels : page 16 (b)
 INAO - Michel Gauttier : pages 15 (a, b), 18 (a), 17 (a), 19 (a, b), 22, 23 (b), 24, , 33, 44 (a), 50, 53, 55 (a), 63,
 V. Girault : page 18 (c)
 A. Guyot : page 34 (a)
 INAO Hyères : page 33 (c)
 INAO / Syndicat Beaufort : page 37 (b)
 Jean-Jacques Kelner : page 23 (b), 39 (a)
 Aurélie Lasnier : page 16 (a)
 R. Minodier : page 49
 Vincent Motte : page 22, 23 (a)
 F. Novialle (MAP) : page 38 (a)
 R. Petronio (MAP) : page 18 (b, d)
 Jacky Riquet : page 59
 Xavier Remongin (MAP) : page 49
 Joël Rochard : page 15 (c)
 Raymond Sauvaire (MAP) : page 29 (a)
 C. Saidou (MAP) : page 51 (a)
 Solagro : pages 29 (b), 30
 Syndicat AOC Limoux : page 60
 Eric Vincent : page 17 (a)
 Pascal Xicluna (MAP) : page 17(b), 18 (c), 37 (a), 44 (b), 48, 55 (b), 56

CONTACTS :

www.inao.gouv.fr

www.itvfrance.com/publications/documents.php?rubrique=Autres&id=1066700

www.agriculture.gouv.fr/spip/ressources.themes.environnement.paysagesarchitecture_r47.html

Ce document a été rédigé par Michel GAUTTIER (INAO)

avec le soutien d'un comité de pilotage animé par Régis AMBROISE (MAP), et composé de :
 Christian ASSELIN (INRA Inter-Loire), Claude BERANGER (INRA et INAO), Mireille CELDRAN (MAP),
 Claire CHEVIN (MAP), Estelle GODART (MAP), Anne GUILLAUMIN (Institut de l'Élevage), Fabienne JOLLIET
 (INH), Irène JUILLIARD (MEDD), Gilles KLEITZ (MAP), Aurélie LASNIER (ITV), Odette MANCHON (MAP),
 Marie-Lise MOLINIER (MAP), Viviane de MONTAIGNE (Institut de l'Élevage), Joël ROCHARD (ITV),
 François RONCIN (INAO), Claude SARFATI (INAO), Eric VINCENT (INAO).

Maquette : Evelyne SIMONNET (MAP/DGFAR/MAG)